

Objectif principal

| Connaître les conditions de production des plantes aromatiques à destination des circuits courts.

Public visé

| Agriculteurs ou porteurs de projet de la région Occitanie

Tarif

| Agriculteurs 70 €
Autres publics 504 €

Durée & Horaires

| 2 jours
De 9h à 12h30 – 14h à 17h30

Lieu

| TRESSERRE -
Mairie

Validation

| Attestation de fin de formation

Pré-requis

| Aucun

Produire des plantes aromatiques pour la vente directe

4 et 5 Décembre 2023

Cette formation vous permettra d'appréhender les éléments technico-économiques et réglementaires de la production de plantes aromatiques orientée vers la commercialisation en circuits courts.

Programme :

1ère séance :

Les principales espèces cultivées & cueillies.
Les structures de la filière, en local et au national. Les débouchés
Quelles plantes pour quels débouchés?
Exigences pédo-climatiques des plantes
Choix variétal / espèce (quand il existe)
Complémentarités entre culture et cueillette
Préparer l'implantation (précédent, engrais vert, travail du sol)
La plantation, les types de plants. Toiles de paillage et paillages
Le semis (direct ou en pépinière). Gestion des adventices: matériels, paillages
Amendement et fertilisation. Besoins en eau et irrigation
Faire face au Changement Climatique
Gestion des maladies & ravageurs
Les stades optimum de récolte / cueillette
Récolte manuelle ou mécanisée avec du petit matériel
La qualité des plantes. Les complémentarités culture / cueillette

2e séance :

Le séchage La distillation Préparations alimentaires Cosmétiques
Références sur les rendements, le temps de travail à l'année, les investissements, le chiffre d'affaire, ...
Exemples de cas concrets
Circuits de commercialisation
Les usages et les réglementations associées
Règles d'étiquetage des produits
Savoir anticiper un contrôle de la DGCCRF
Travail de groupe dans lequel, les stagiaires réfléchissent en commun à un plan d'action pour la situation de chacun: pistes d'amélioration de l'existant, modification de l'existant, nouvelles pratiques, nouvelles espèces, ...
Restitution orale par chacun des groupes.

Méthodes pédagogiques : Exposés en salle, témoignages, étude de cas, échanges, visite

Méthodes d'évaluations : des questionnements et des échanges, ainsi que des exercices, vous permettront de faire le point sur vos acquis et vous amèneront à l'atteinte des objectifs.

Modalités de suivi : feuilles d'émargement

Intervenants : Cédric YVIN -conseiller spécialisé PPAM biologiques, CA DROME

Responsable du stage : Alenka MITRENKO - 06 70 76 60 50 & mail : a.mitrenko@pyrenees-orientales.chambagri.fr

« Si vous êtes en situation de handicap veuillez contacter le référent de la Chambre d'Agriculture des PO n°04.68.35.74.00 afin de vous proposer un accompagnement adapté »

CONDITIONS GENERALES

Nature et caractéristiques de l'action de formation :

La formation entre dans la catégorie « Actions de perfectionnement des connaissances » prévue par l'article 6313-1 du Code du travail.

Modalité d'inscription et justificatifs :

Pour valider l'inscription et prétendre à la prise en charge des frais de formation, le bulletin d'inscription valant contrat ou convention est à renvoyer signé avec le chèque de participation. L'inscription est nominative et constitue une commande ferme. La personne inscrite ne peut envoyer à sa place une autre personne (parent, salarié, ...).

Après réception du présent bulletin et 15 jours avant le début du stage une convocation vous sera envoyée, ainsi que le programme avec lieux et horaires.

Les coordonnées personnelles des stagiaires pourront être communiquées à l'ensemble des participants du stage pour promouvoir le co-voiturage.

Les publics :

Les formations s'adressent aux chefs d'exploitation non salarié(e)s agricoles (« Agriculteur(riche)s »), conjoint(e)s collaborateur(riche)s, aides familiaux, jeunes en démarche d'installation et cotisant(s) solidaire(s). Les formations sont aussi ouvertes aux salarié(e)s d'exploitations, de coopératives ou toutes autres structures agricoles. Les autres publics peuvent accéder à certaines formations en fonction du nombre de places disponibles. Des sessions peuvent leur être réservées, sur demande.

Les conditions financières et prise en charge :

- " Contributeur(trice)s VIVEA "

Le montant de la participation indiqué sur le bulletin d'inscription est sous réserve d'être à jour de vos cotisations. Un justificatif d'éligibilité pourra vous être demandé.

Attention le plafond des formations est limité à 2250€ par année civile, tout dépassement fera l'objet d'une facturation.

- " Salarié(e)s "

Dans le cas où la formation fait l'objet d'un conventionnement avec un organisme collecteur (FAFSEA, OPCALIM), les frais pédagogiques sont pris en charge par ce dernier, sous réserve de l'envoi du bulletin d'inscription rempli et tamponné par l'employeur. Dans le cas contraire (sans conventionnement, non-respect des contraintes administratives, adhésion à un autre organisme collecteur), les frais de formation sont intégralement à la charge de l'employeur. Une fois l'action de formation terminée, la Chambre d'agriculture Pyrénées-Orientales s'engage à fournir tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre ce qui permettra le remboursement auprès du fond de formation.

- " Autres publics "

Les frais de formation (indiqués sur le bulletin d'inscription) sont intégralement à la charge du participant.

- " Jeunes en démarche d'installation "

Ils bénéficient d'une extension de droit à la formation accordée par VIVEA, sous réserve d'obtention de « l'attestation pour les personnes en démarche d'installation » accessible sur demande auprès de l'organisme qui les accompagne dans leur installation.

Un chèque de garantie vous sera demandé.

- " Installé(e)s depuis moins de deux ans "

Une attestation de la Mutualité Sociale Agricole devra être fournie précisant le statut de la personne et la date d'installation.

Les frais de formation sont à régler par chèque à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture Pyrénées-Orientales ou par virement (RIB sur demande).

Les frais de repas, de déplacement et d'hébergement sont à la charge du stagiaire / de l'entreprise.

Pour les stages facturés, une facture est délivrée à la fin de l'action de formation, avec mention « Facture acquittée » après réception du règlement.

Horaires :

Sauf cas particulier, une journée de formation dure 7 heures, les horaires sont spécifiés dans le programme, ils peuvent varier selon les besoins pédagogiques.

Annulation-report-interruption du stage :

La Chambre d'Agriculture Pyrénées-Orientales se réserve le droit d'annuler une formation en cas de nombre insuffisant de participants, de reporter une session, mais aussi de programmer une session supplémentaire si le nombre de stagiaires est trop important.

Le cas échéant, nous nous engageons à prévenir, dans les meilleurs délais, les personnes inscrites, à les informer des nouvelles programmations et à maintenir leurs inscriptions prioritaires. Seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue et certifiée par écrit (maladie, accident, décès dans la famille), le contrat de formation est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue. En cas d'absence non justifiée, la formation sera due en totalité.




Cas de différend :

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal compétent sera saisi pour régler le litige.

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION

Valant convention simplifiée ou contrat de formation professionnelle
 N° déclaration d'activité : 76660219466 / (Art L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail)

À noter : toutes les mentions sont obligatoires

Mme, M Adresse personnelle..... Code Postal Commune Tél.fixe Portable Mail Niveau de formation/diplôme Date et lieu de naissance à..... Nom et adresse de l'entreprise..... Mail de l'entreprise..... N°SIRET..... Code APE		Produire des PPAM pour la vente directe N° OCTAGRI : 2366034 Bulletin d'inscription à compléter et renvoyer avant le 15 Novembre 2023
		Filière biologique : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Statuts	Frais pédagogiques par chèque libellé à l'ordre de : Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture des P.O.	Informations pour votre prise en charge financière
Agriculteur (et assimilé) cotisant au VIVEA à jour de ses paiements MSA (ou bénéficiant d'un plan d'échelonnement) : <input type="checkbox"/> Exploitant <input type="checkbox"/> Conjoint collaborateur <input type="checkbox"/> Aide familial <input type="checkbox"/> Cotisant solidaire	70 €* *Sous réserve de financement VIVEA et à jour de vos cotisations.	Une « Attestation de régularité de situation au regard du Fonds d'assurance formation VIVEA » pourra vous être demandée. 
	Etablir 2 chèques de 70 € et 140 €* chacun *2 ^e chèque de garantie dans le cas de non éligibilité au fonds VIVEA	
Participants aux travaux : <input type="checkbox"/> Retraité <input type="checkbox"/> Conjoint non cotisant <input type="checkbox"/> Aide-familial sans statut	210 €	Ressortissants de la Chambre d'Agriculture non contributeurs à un fond de formation
<input type="checkbox"/> En cours d'installation Réunion créateur suivi le : Autodiagnostic réalisé : oui / non	GRATUIT* Chèque de garantie de 210 € Sous réserve d'avoir ouvert un PPP et de n'avoir aucun autre statut déclaré auprès de la MSA (cot sol, conjoint collaborateur, etc.)	Contactez-le Point Accueil Installation C. Davesa au 04.68.51.90.80 pour date de réunion & autodiagnostic
<input type="checkbox"/> Salarié d'exploitation Employeur cotisant à OCAPIAT	504 €	Pensez à faire votre demande prise en charge au préalable sur www.ocapiat.fr Pour contactez OCAPIAT : - 04.99.52.21.21 - occitanie@ocapiat.fr 
Autres publics : <input type="checkbox"/> Autres fonds de formation <input type="checkbox"/> Particulier <input type="checkbox"/> Autre précisez :		
Je confirme avoir pris connaissance du programme de la formation et des conditions générales de vente. Fait à _____, Le _____		
Signature du stagiaire :	Pour l'entreprise (si salarié) Nom et qualité : Signature : (cachet entreprise obligatoire)	Pour la Chambre d'Agriculture 66 La présidente, Fabienne BONET 

Questionnaire des attentes

Indispensable pour répondre au mieux à vos attentes !

▪ VOTRE ACTIVITE

Productions :

Surfaces :

Types de sols :

▪ VOS ATTENTES POUR CETTE FORMATION

Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème ?

Non Oui, laquelle et quand ?

Quel est votre projet de plantation ?.....

Quelle surface ?

Quelles sont vos attentes quant à ce stage ?

.....

▪ VOUS ET LE SERVICE FORMATION

Accepteriez-vous de faire visiter votre exploitation au cours du stage ? Non Oui

Comment avez-vous eu connaissance de cette formation ? **(1 seule réponse possible)**

- | | | | |
|--|------------------------------------|--|---|
| <input type="checkbox"/> Site Internet Chambre d'Agriculture | <input type="checkbox"/> Catalogue | <input type="checkbox"/> Courrier mail ou postal | <input type="checkbox"/> Conseiller |
| <input type="checkbox"/> Page Facebook CA66 | <input type="checkbox"/> L'Agri | <input type="checkbox"/> Bouche à oreille | <input type="checkbox"/> Site Internet du VIVEA |
| <input type="checkbox"/> Autres : | | | |

Remarques :

.....

▪ Droit à l'image (merci de cocher si vous êtes d'accord)

J'autorise la Chambre d'Agriculture des PO à utiliser mon image à titre gratuit dans le respect des droits et de ma personne pour toute diffusion et tous supports utilisés par la Chambre d'Agriculture des PO.

▪ Règlement général sur la protection des données

Vos données personnelles recueillies dans le présent bulletin d'inscription font l'objet de traitements informatisés (exécution, suivi, facturation de cette formation et création d'accès sur la plateforme d'apprentissage en ligne pour des modules à distance) mis en œuvre par la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales, responsable de ce traitement, basés sur l'article 6.1b du règlement européen RGPD 2016/679.

Dans le cadre de l'exercice de nos missions de service public (article 6.e du même règlement) vos données nous permettront :

- de mettre à jour les bases clients des Chambres d'Agriculture afin de vous informer sur des thématiques en lien avec votre activité agricole (actualités techniques, réglementaires, institutionnelles, conjoncturelles, calamités agricoles ...).
- d'élaborer des statistiques et des études collectives relatives au monde agricole après anonymisation. Par ailleurs, la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales se réserve la possibilité d'utiliser vos coordonnées dans le cadre de ses activités de prospection commerciale (proposition de formation, prestations techniques, accompagnement...).

Vous pouvez manifester votre opposition à ce traitement en cochant la case ci-dessous :

Je refuse que la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales me propose ses offres commerciales en dehors de ses newsletters et flash d'information pour lesquels je suis abonné.

L'accessibilité à vos données est strictement limitée aux agents des Chambres d'agriculture. Nous les conservons raisonnablement dans la limite de nos obligations de conservation et d'archivage. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits auprès du Délégué à la Protection des Données de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales dpd@pyrenees-orientales.chambagri.fr ou par voie postale. Plus d'informations sur <https://po.chambre-agriculture.fr/pratique/donnees-personnelles/>

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.



Service Formation

CHAMBRE D'AGRICULTURE PYRÉNÉES-ORIENTALES

19 av. de Grande-Bretagne - 66025 Perpignan Cedex

04 68 35 87 81 / l.duclos@pyrenees-orientales.chambagri.fr